



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 14 janvier 2021

|   |           |
|---|-----------|
| <b>NOMBRE DE MEMBRES</b>  |           |
| CONSEILLERS EN EXERCICE   | <b>19</b> |
| PRESENTS  | <b>16</b> |
| VOTANTS   | <b>19</b> |
| <b>DATE DE CONVOCATION</b>  |           |
| 7 janvier 2021  |           |
| <b>DATE D’AFFICHAGE</b>   |           |
| 28 JAN. 2021  |           |
| Codification : 4.1  |           |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 28 JAN. 2021 et publication du 28 JAN. 2021 |           |
| Le Maire,<br>Jean-Yves BOIRE  |           |

L'an deux mille vingt et un, le **quatorze janvier**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le sept janvier deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, Patrick PORNET, Didier DUPIN, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Jacky BRAT, Patricia PERRET et Roseline TRAMBOUZE.

**Absentes avec excuse :** Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Christine VALADE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Roseline TRAMBOUZE

**OBJET :** 2021-010 : nouvelle convention 2021 / 2026 d'adhésion aux prestations hygiène et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Loire

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la nouvelle convention 2021 / 2026 d'adhésion au service prévention du CDG 42.

La commune adhère déjà à ce jour et il s'agit donc de poursuivre en validant cette nouvelle convention 2021 / 2026. Cette adhésion permet de bénéficier :

- de la prestation obligatoire inspection hygiène et sécurité / ACFI via les services du CDG 42
- et également, à la demande de la commune, des prestations facultatives assistance individualisée et / ou mutualisée en prévention

Plus précisément, les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG 42 bénéficient d'un service « **information et conseil** »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210114-2021-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2021

Publication : 28/01/2021

**en prévention** » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la commune, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « **d'inspection hygiène et sécurité** » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et de missions « **d'assistance individualisée en prévention** », « **d'assistance mutualisées en prévention** » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG 42. L'ensemble de ces missions est réalisé sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG 42.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** à la convention « hygiène et sécurité » du CDG 42, pour un montant mensuel de dix euros.
- **De solliciter** en fonction des besoins en hygiène et sécurité les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à conclure la convention correspondante avec le CDG42 annexée à la présente délibération.
- **De prévoir** les crédits correspondants au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 22 janvier 2021**

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE